

Décision

Générale

colonial

Décision n° 459 Décisions concernant les Services Etat

n° 459

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 avril 1960

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1960

Date du numéro
30 avril 1960

TEXTE INTÉGRAL

Les dispositions de l'article 2 de la décision n° 149 du 9 février 1960 sont abrogées et remplacées par les suivantes : Art. 2 — M. Jehl (Jean-Paul), classé au groupe II indice 2/9, qui Voyagera seul par voie maritime en principe le 27 avril 1960, est autorisé à utiliser la voie anormale. Il percevra avant son départ une avance représentant les frais de passage Djibouti – Vitry-le-François (Marne), à charge pour lui de justification desdits frais dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. »